



Déclaration CGT CHSCT URE AFC du Lundi 5 Novembre

La CGT a signé l'accord national sur l'aménagement du temps de travail car il porte les propositions que notre syndicat n'a pas manqué de défendre pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail :

- Conditions de vie, par la prise en compte des contraintes familiales et personnelles
- Conditions de travail, par la diversité des horaires afin d'assurer la continuité de service public à laquelle les salarié(e)s sont particulièrement attaché(e)s dans la pluralité de leur métier et de leur fonction.

La CGT a engagé les négociations locales avec la volonté de ne pas voir les accords locaux dépecés des acquis de l'accord national.

La CGT, porteuse des avancées de l'Accord National a mené les discussions pour des accords locaux cohérents avec les exigences des salariés et les nécessités de service, et surtout dans une solidarité sans faille entre les unités pour garantir les meilleurs droits et acquis pour tous les Agents de toutes les unités de la Région Est.

Les négociateurs CGT estiment être allés au bout du processus de négociation et considèrent qu'un compromis acceptable à été trouvé et donnent un avis favorable à l'accord local sur le temps de travail.